

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi 27 mars 2025

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 18 février 2025

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents participants au vote : 11
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Ludovic PROISY	Isabelle CANDELIER	Vincent DELMER
Judith TERNIER	Charline DECARNIN	
Fabrice VAN BELLE	Marie-Claire NAESSENS	
Christelle DELEPLACE	Jorge DOS SANTOS	
Yves MARTIN		
Denise DUCROUX		

Membres absents ayant donné procuration :

Olivier MORVAN donnant pouvoir à Fabrice VAN BELLE
Fabienne MEPLON donnant pouvoir à Charline DECARNIN
Maurice VANDEWALLE donnant pouvoir à Denise DUCROUX
Éric TIRLEMONT donnant pouvoir à Vincent DELMER
Brigitte MAINGUET donnant pouvoir à Ludovic PROISY

Membre absent excusé :

Aurélie MALAQUIN

Membre absent :

Guillaume LIETARD, Théo VANENGELANDT

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20250327_06.C

Vote des subventions communales 2025

Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

La commune de Vendeville confie au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) la mise en œuvre de la politique de solidarité à l'échelle communale.

Le CCAS a pour objectif d'adapter la réponse sociale de la commune de Vendevillois. Les habitants de la commune peuvent y être conseillés par les partenaires locaux ou directement pris en charge.

Afin de permettre au CCAS de consolider les actions sociales, de continuer à mettre en œuvre et développer ses actions et poursuivre son objectif d'accompagnement des familles dont le **quotient familial (QF)** relève des tranches **1 à 5**, avec des aides exclusivement destinées aux enfants sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 500 €, au titre de l'exercice 2025.

Pour l'année 2025, il faudra également prévoir une aide supplémentaire en lien avec la **classe de neige** prévue pour **2026**. Ce séjour, destiné aux élèves de **CM2** (soit une vingtaine d'enfants), nécessitera un paiement des familles dès la fin de l'année 2025 afin de leur permettre d'échelonner les frais sur plusieurs mois. Le montant exact de cette aide spécifique n'a pas encore été voté par le **CCAS** et sera défini en fonction des besoins des familles concernées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant que le budget du C.C.A.S est composé en majeure partie d'une subvention communale,

Il convient de verser au C.C.A.S une subvention, qui lui permettra de couvrir ses dépenses de fonctionnement et d'investissement, qui s'établira comme suit :

Centre Communal d'Action Sociale - CCAS	3 500,00 €
TOTAL	3 500,00 €

M. Le Maire propose au Conseil Municipal :

- *D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 500 € au bénéfice CCAS de Vendeville*
- *D'autoriser M. Le Maire à procéder au versement de ladite subvention sur l'exercice 2025*
- *D'inscrire la dépense au chapitre 65 - article 657362 du Budget Primitif 2025.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE

- **D'ATTRIBUER une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 500 € au bénéfice CCAS de Vendeville**

- D'AUTORISER M. Le Maire à procéder au versement de la
- D'INSCRIRE la dépense au chapitre 65 - article 657363 du

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 059-215906090-20250327-VDV20250327_06C-DE

SCRUTIN	POUR : 16	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------------	------------------	-------------------	-----------------------

La présente délibération sera transmise à la préfecture et consignée dans le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord
Le 4 avril 2025

Le secrétaire de séance

Le Maire, Ludovic PROISY



Charline DECARNIN



Ludovic PROISY